B. X.

Programme
de l'année
1877–1878.

Archives de Sciences Po

ÉCOLE LIBRE

DES

SCIENCES POLITIQUES

15, rue des Saints-Pères, à PARIS

SEPTIÈME ANNÉE (1877-1878)

Les Cours ouvriront le Lundi 19 Novembre 1877

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. E. ANDRÉ, Président du Conseil; HÉLY D'OISSEL, Vice-Président; E. BOUTMY, Directeur de l'École; GERMER BAILLIÈRE, Trésorier; Alfred ANDRÉ, régent de la Banque de France; E. BEAUSSIRE, ancien député; P. BETHMONT, ancien député; Baron de CHAMPLOUIS; Adolphe D'EICHTHAL; Jacques SIEGFRIED, banquier à Paris; H. TAINE; C. de VARIGNY.

Commissaire : M. E. MULLER, ancien Président de la Société des ingénieurs civils.

ENSEIGNEMENT

I. — DIRECTEUR. — M. ÉMILE BOUTMY

II. — COMITÉS DE PERFECTIONNEMENT

SECTION ADMINISTRATIVE

MM. **H. PASSY**, ancien Ministre, membre de l'Institut.
LABOULAYE, sénateur, membre de l'Institut.
AUCOC, président de section au Conseil d'État.
PETITJEAN, procureur g^al près la Cour des comptes.

SECTION DIPLOMATIQUE

MM. le baron de **VIEL-CASTEL**, ancien diplomate, membre de l'Académie française.
De CLERCQ, ministre plénipotentiaire.
Ch. BAUDIN, ancien ministre plénipotentiaire.

III. — CORPS ENSEIGNANT

PROFESSEURS

MM. **LEVASSEUR**, de l'Institut.
Paul LEROY-BEAULIEU, directeur de l'*Économiste français*.
FLOURENS, maître des requêtes au Conseil d'État.
ALBERT SOREL.
H. GAIDOZ, directeur à l'École des Hautes Études.
E. BOUTMY, directeur de l'École.
GLASSON, professeur agrégé à la Faculté de droit.
FUNCK BRENTANO.
J. FLACH, docteur en droit.
DUNOYER, ancien maître des requêtes au Conseil d'État.

MM. **G. De MOLINARI** membre correspondant de l'Institut.
LYON-CAEN, professeur agrégé à la Faculté de droit.
RENAULT, professeur agrégé à la Faculté de droit.
Gabriel ALIX, professeur à l'Université libre de Paris.
Alexandre RIBOT, ancien secrétaire général du ministère de la Justice.
Clément JUGLAR.
PIGEONNEAU, professeur au lycée Louis-le-Grand.
MACHART, inspecteur des finances.
PH. De FERRARI, professeur au collège Chaptal.
VERGNIAUD, auditeur de 1re classe au Conseil d'État.

PROFESSEURS DE LANGUES

MM. **LESER** et **BELJAME**, professeurs au lycée Louis-le-Grand.

PROFESSEURS HONORAIRES

MM. **DARESTE**, Conseiller à la Cour de cassation.
Paul JANET, membre de l'Institut.

M. **PRADIER FODÉRÉ**, doyen de la Faculté des sciences administratives, à Lima (Pérou).

Archives de Sciences Po

BUT DE L'ÉCOLE

Dans son ensemble, l'enseignement de l'École des sciences politiques est le *couronnement naturel de toute éducation libérale.* Son programme embrasse les principales connaissances auxquelles aucun homme cultivé ne doit rester étranger.

A un point de vue plus spécial, l'École des sciences politiques se propose le même but que l'ancienne *École d'administration.* — Chacune des grandes divisions de son enseignement constitue une préparation complète à l'une des carrières suivantes et aux examens ou aux concours qui en ouvrent l'entrée.

1. **DIPLOMATIE.** [Ministère des affaires étrangères. — Légations. — Consulats (1)]
2. **CONSEIL D'ÉTAT.** (Auditorats de 1re et de 2e classe.) (2)
3. **ADMINISTRATION.** (Administration centrale et départementale. — Contentieux des ministères; — sous-préfectures ; — secrétariats généraux de département ; — conseils de préfecture.)
4. **INSPECTION DES FINANCES** (3).
5. **COUR DES COMPTES.**

D'autre part, le programme comprend des éléments d'instruction supérieure qui complètent utilement la préparation à certaines hautes positions commerciales et financières (Banques — contentieux des grandes compagnies — inspection des chemins de fer, etc.).

(1) *Sur* cinq *candidats reçus au dernier concours,* trois *appartiennent à l'École.*
(2) *Sur* six *candidats reçus au dernier concours,* quatre *appartiennent à l'École.*
(3) *A chacun des deux derniers concours* (1876 et 1877), *sur* six *candidats reçus, les* quatre *premiers appartenaient à l'École.*

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'enseignement de l'École dure deux années. On peut entrer à l'École tous les ans.

Suivant le but que le jeune homme se propose, il devra suivre tout ou partie des cours et conférences de l'École et les combiner avec tout ou partie des enseignements de la Faculté de droit. Le directeur et les professeurs compétents l'aideront de leurs indications et de leurs conseils sur la nature des différentes carrières, la matière des examens ou des concours, le mode de préparation le plus efficace et l'ordre de travail à adopter, en raison du nombre d'années disponibles.

Pour l'Administration centrale et départementale, la diplomatie, le Conseil d'État, l'inspection des finances, la Cour des comptes, le cadre des études a été déterminé non-seulement d'après les conditions de l'examen d'entrée, mais d'après les nécessités ultérieures de la carrière. La préparation peut être achevée en deux ans (1).

Pour les jeunes gens qui cherchent à l'École le couronnement de leur éducation générale, il y aura lieu à un choix étudié, variant avec les aptitudes et les connaissances acquises de chacun.

Quant à ceux qui se destinent à la vie publique, ils devront suivre, autant que possible, la totalité des enseignements de l'École.

(1) En raison du retour annuel du concours pour l'auditorat au Conseil d'État, institué par la loi du 10 août 1876, toutes les matières administratives comprises dans le programme de ce concours seront traitées en un an.

MATIÈRES ENSEIGNÉES A L'ÉCOLE

(Deux années)

1°	Organisation administrative comparée.	2 années.
2°	Matières administratives.	2 années.
3°	Système financier des principaux États.	1 année.
4°	Des revenus publics et des impôts.	1 année.
5°	Organisation des services financiers et règles de la comptabilité publique. (Décret du 31 mai 1862.)	2 années.
6°	Économie politique.	1 année.
7°	Législation commerciale comparée.	1 année.
8°	Histoire des traités de commerce depuis 1786.	1 année.
9°	Histoire des traités depuis la paix de Westphalie jusqu'en 1789.	1 année.
10°	Analyse des principaux traités de 1648 à 1789.	1 année.
11°	Histoire diplomatique de l'Europe depuis 1789 jusqu'en 1872.	2 années.
12°	Organisation des services diplomatiques. (Exercices pratiques.)	2 années.
13°	Histoire constitutionnelle de la France, de l'Angleterre et des États-Unis depuis un siècle.	1 année.
14°	Histoire parlementaire et législative de la France de 1789 à 1852.	1 année.
15°	Analyse des constitutions de la Belgique, de la Suisse, de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie.	1 année.
16°	Droit des gens.	1 année.
17°	Droit international résultant des traités. (Capitulations, extradition, propriété industrielle, etc.) Services consulaires.	2 années.
18°	Géographie et ethnographie.	1 année.
19°	Statistique.	1 année.
20°	Géographie industrielle et commerciale.	1 année.
21°	Législation civile comparée	1 année.

Archives de Sciences Po

ORGANISATION

L'enseignement de l'École comprend, dans chaque branche, des cours et des conférences. Il est plus général dans les cours, plus spécial et plus pratique dans les conférences.

COURS (1)

Les cours ont pour sujet les *parties les plus essentielles* des connaissances exigées dans les carrières auxquelles l'École prépare. Le professeur ne se contente pas d'exposer les institutions ou les faits dans leur *état actuel*. Il les étudie dans leur développement historique, compare la France avec les pays étrangers et fait ressortir les idées générales qui résultent de ces rapprochements.

CONFÉRENCES (2)

Chaque conférence a pour sujet : 1° le détail et l'application de ce qui est enseigné dans les cours ; 2° les autres matières demandées pour l'examen auquel le cours se rattache. Ces matières sont étudiées spécialement en vue de l'examen et de la pratique professionnelle. Une partie du temps est consacrée à des *interrogations* sur les sujets traités dans les cours et dans les conférences précédentes, à des exercices parlés ou écrits, analogues à ceux qui sont usités dans les examens, à l'appréciation et à la discussion de travaux semblables à ceux qui sont demandés aux auditeurs au Conseil d'État, aux inspecteurs des finances, aux attachés d'ambassade, aux élèves consuls, etc.

COURS DE LANGUES

Des cours d'anglais et d'allemand ont lieu chacun deux fois par semaine.

EXAMENS. — DIPLOME. — BOURSES DE VOYAGE.

Un examen oral a lieu dans chaque section, à la fin de la première année, pour les élèves qui ont pris une inscription d'ensemble. Ceux qui répondent d'une manière satisfaisante sont dispensés de subir une nouvelle épreuve sur les mêmes matières lors de l'examen de seconde année.

L'examen de seconde année consiste en épreuves orales et écrites. Des diplômes sont décernés dans chaque section aux candidats reconnus capables. — Un règlement publié au mois de janvier déterminera les conditions dans lesquelles seront passés les examens de 1re et 2e année.

Deux bourses de 2000 francs, une dans chaque section, seront mises au concours, dans des conditions à déterminer, entre les candidats qui auront obtenu le diplôme. Les boursiers rapporteront, au mois de janvier suivant, un mémoire résumant les résultats d'une étude faite en France ou à l'étranger.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque et les salles de lecture sont ouvertes de dix heures du matin à dix heures du soir aux élèves, auditeurs et adhérents qui y ont entrée. La bibliothèque se compose :

1° De trois fonds de livres importants, appartenant : (A) à l'École, (B) à la Société de statistique, (C) à la Société de linguistique ;

2° D'environ cent revues et gazettes françaises et étrangères.

RÉGIME INTÉRIEUR

L'École reçoit des *élèves* et des *auditeurs* ; les uns et les autres sont admis sans examen, sur leur demande et sur l'avis conforme du Conseil.

(1) L'enseignement comprendra cette année 9 cours au lieu de 7.
(2) L'enseignement comprendra cette année 6 conférences au lieu de 5.

Les *élèves* sont les personnes qui ont pris une inscription d'ensemble (*totale* ou *générale*).

Les *auditeurs* sont les personnes qui ont pris une inscription spéciale ou partielle.

ANNÉE SCOLAIRE 1877-1878

Cette année l'ouverture de la session scolaire sera avancée d'une semaine. Elle commencera le lundi 19 novembre et finira le 9 juin.

L'année est divisée en DEUX TERMES. — Le second terme commence le 1er mars.

On s'inscrit au Secrétariat à partir du 2 novembre.

Les cours seront suspendus :

Du lundi 31 décembre au jeudi 3 janvier inclusivement,

Du vendredi saint (incl.) au lundi après la semaine de Pâques (excl.)

et les jours de Noël, du Mardi-Gras et de l'Ascension.

INSCRIPTIONS SPÉCIALES

	PAR TERME	PAR ANNÉE
Un cours (une leçon par semaine).........	25 fr.	40 fr.
Une conférence (une leçon par semaine)..	20 fr.	35 fr.

INSCRIPTIONS D'ENSEMBLE

Inscription totale donnant entrée aux neuf cours, aux six conférences, aux deux cours de langues et à la bibliothèque.........	150 fr
Inscription générale donnant entrée aux neuf cours (sans les cours de langues)...	100 fr.

INSCRIPTIONS PARTIELLES

1. Les leçons et conférences administratives (trois leçons et une conférence par semaine)................................	80 fr.	140 fr.
2. Les leçons et conférences financières (1) (une leçon et deux conférences par semaine..............................		100 fr.
3. Les leçons et conférences d'Histoire diplomatique de 1648 à 1789 (une leçon et une conférence par semaine)..........	45 fr.	75 fr.
4. Les leçons et conférences d'Histoire diplomatique de 1789 à 1872 (une leçon et une conférence par semaine)...........	45 fr.	75 fr.
5. Les deux cours d'Histoire diplomatique (leçons et conférences)................	75 fr.	135 fr.
6. Les leçons et conférences de droit des gens (une leçon et une conférence par semaine)................................	45 fr.	75 fr.
7. Les leçons et conférences d'Histoire constitutionnelle (une leçon et une conférence par semaine (2)...................	45 fr.	60 fr.
Id., avec le cours d'Histoire parlementaire et législative.......................	65 fr.	110 fr.
8. Un cours de langue.........................	30 fr.	50 fr.
9. Bibliothèque................................		25 fr.

(1) Les conférences financières se terminent vers le 1er mai.
(2) La conférence d'histoire constitutionnelle n'a lieu que pendant le premier terme.

TABLEAU DES COURS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9 heures . .	»	MM. VERGNIAUD.	»	MM. de FERRARI.	MM. RENAULT.	»
9 h. 1/2 . .	MM. RIBOT.	»	MM. SOREL.	»	»	MM. SOREL, confér.
10 heures. .	»	LYON CAEN.	»	BOUTMY.	PIGEONNEAU.	FUNCK BRENTANO. (10 h. 1/2).
1 heures. .	BELJAME.	LESER (1 h. 1/2).	»	»	BELJAME.	LESER (1 h. 1/2).
4 heures . .	FLOURENS.	LEROY-BEAULIEU.	ALIX.	MACHART.	ALIX.	MACHART.
5 heures . .	ALIX, confér.	»	»	»	»	»

TABLEAU DES COURS

ANNÉE 1877-1878. — DU 19 NOVEMBRE 1877 AU 9 JUIN 1878

SECTION ADMINISTRATIVE

I. — ORGANISATION ET PRATIQUE ADMINISTRATIVE EN FRANCE ET DANS LES PAYS ÉTRANGERS

M. FLOURENS, maître des requêtes au Conseil d'État

ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS EN FRANCE (*une leçon par semaine*).

Principe de la séparation des pouvoirs. — Pouvoir législatif; électorat politique — Pouvoir exécutif. — Autorité judiciaire. — Autorité administrative.

Organisation de l'administration centrale, départementale et communale. — Conseils électifs et électorat administratif.

Régime des cultes. — Instruction publique. — Services financiers. — Assistance publique. — Force publique. — Police.

Comparaison avec les pays étrangers.

M. ALIX, professeur à l'Université libre

MATIÈRES ADMINISTRATIVES (*deux leçons et une conférence par semaine*).

Gestion des intérêts généraux de l'État considéré comme personne morale. — Son domaine. — Ressources de l'État, impôts. — Traités de commerce. — Budget. — Dette publique et pensions. — Marchés passés par l'État. — Travaux publics. — Expropriation.

Domaine public : sa délimitation.

Services publics : Voies de communication; routes, cours d'eau, chemins de fer. — Défense du territoire; places fortes. — Cultes. — Gestion des intérêts locaux : — départements, — communes, — établissements publics et d'utilité publique. — Colonies.

Nota. *La conférence sera consacrée principalement à des discussions orales, à des interrogations et à la correction de compositions écrites analogues à celles du concours de l'auditorat au conseil d'État.*

II. — ORGANISATION ET ADMINISTRATION FINANCIÈRE EN FRANCE ET DANS LES PAYS ÉTRANGERS TRAITÉS DE COMMERCE

M. LEROY-BEAULIEU, directeur de l'*Économiste français* (*une leçon par semaine*).

Histoire du Système financier de la France et des principaux États (à l'exception de la matière des impôts, réservée pour l'année prochaine).

Administration financière. — Du crédit public. — Des emprunts. — Des dettes nationales. — L'amortissement. — Les conversions. — Le budget; contrôle parlementaire. — Rapports de l'État avec les banques. — Le cours forcé, etc.

Traités de commerce.

M. MACHART, inspecteur des finances (*deux conférences par semaine*).

Étude détaillée et pratique sur l'administration financière en France. — Comptabilité de l'État. — Comptabilité départementale et communale. — Analyse du décret du 31 mai 1862.

III. — LÉGISLATION COMMERCIALE COMPARÉE

(Commun aux deux sections)

M. LYON-CAEN, professeur agrégé à la Faculté de droit (*une leçon par semaine*).

1. — Sources actuelles du droit commercial dans les principaux pays d'Europe et d'Amérique.
2. — Notions générales sur les commerçants, sur les actes de commerce et les juridictions commerciales.
3. — Des sociétés de commerce en France, en Belgique, en Italie, en Allemagne, en Autriche, en Hongrie, en Grande-Bretagne et aux États-Unis d'Amérique.
4. — Des effets de commerce (lettres de change, billets à ordre, chèques), dans les mêmes pays.
5. — Notions générales sur la faillite dans les mêmes pays, spécialement en Allemagne d'après la loi nouvelle de 1877.
6. — Droit maritime, assurances, prêt à la grosse, hypothèque maritime, rapports des consuls avec la marine marchande, etc.

IV. — HISTOIRE PARLEMENTAIRE ET LÉGISLATIVE DE LA FRANCE DE 1789 A 1852.

(Commun aux deux sections)

M. A. RIBOT, ancien secrétaire général du Ministère de la justice (*une leçon par semaine*).

La Constituante, la Législative, la Convention, les Chambres sous le Directoire; analyse de leurs travaux législatifs. — Le Consulat et l'Empire; les codes, les grandes lois administratives. — La Chambre introuvable; Lois de réaction. — Le cabinet Richelieu. — Ordonnance du 5 septembre. MM. Decazes et de Serre. — Lois sur les élections, la presse, l'armée, etc. — Le second cabinet Richelieu; M. de Villèle. — Lois de sacrilége, du droit d'aînesse, de justice et d'amour, etc. — Ministère Martignac. — M. de Polignac et les ordonnances. —Royauté de Juillet. — Remaniement des lois sur les élections, l'organisation locale, l'armée, l'instruction publique, révision du code pénal, etc. — Luttes parlementaires. — Succession des cabinets; la *réforme;* Révolution de 1848. — Décrets-lois du gouvernement provisoire. — La Constituante, la Législative. — Lois sur la presse, les clubs, les élections, l'enseignement. — Loi du 31 mai. — Coup d'État du 2 décembre 1851.

Résumé du mouvement législatif de chaque grande période, formation et luttes des partis; principaux orateurs et hommes d'état; mœurs politiques et parlementaires.

SECTION DIPLOMATIQUE

I. — HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE L'EUROPE DEPUIS 1789

M. ALBERT SOREL (*une leçon par semaine*).

DEUXIÈME ANNÉE (1830-1873).

Transformations successives du système politique de l'Europe et principaux traités conclus entre les États européens depuis 1830 jusqu'à la convention du 15 mars 1873.

1. — Système politique de l'Europe après la révolution de juillet 1830.
2. — Indépendance de la Belgique.
3. — Suite des affaires d'Orient de 1840 à 1873.
4. — Fondation de l'unité de l'Italie.
5. — Formation de l'unité de l'Allemagne.
6. — Système politique de l'Europe en 1873.

M. ALBERT SOREL (*une conférence par semaine*).

Organisation des services diplomatiques. — Procédure d'une négociation. — Caractère des principales cours et des cabinets de l'Europe. — La presse politique dans les pays étrangers.

Étude des sources et critique des textes. — Exercices pratiques : Historique d'une négociation. — Note sur l'état d'une question à une époque donnée, etc.

II. — HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE 1648 A 1789

M. PIGEONNEAU, professeur au Lycée Louis-le-Grand (*une leçon par semaine*).

1. — L'Europe au commencement du XVIIe siècle. La maison de France et la maison d'Autriche. — Catholiques et protestants. — Richelieu et Mazarin. — Congrès de Westphalie. — Paix des Pyrénées.

2. — L'Europe en 1661. Politique de Louis XIV. Les trois coalitions européennes. — Traité d'Utrecht.

3. — L'Europe au commencement du XVIIIe siècle. — Pierre le Grand. — La Prusse. — Frédéric II. — La succession d'Autriche. — La guerre de sept ans. — Paix de Paris. — Suprématie maritime de l'Angleterre.

4. — L'Europe et ses colonies en 1763. — Philosophes et Économistes. — Les partages de la Pologne. — La Russie en Orient. — Indépendance des États-Unis. — La ligue des neutres.

M. DE FERRARI (*une conférence par semaine*).

Analyse des principaux traités de 1648 à 1789. — Recueils et ouvrages à consulter.

III. — DROIT DES GENS

(Commun aux deux sections)

M. FUNCK BRENTANO (*une leçon par semaine*).

1. — Principes du droit des gens moderne. — Ses origines historiques.
2. — Le droit des gens public pendant la paix.
3. — Le droit des gens public pendant la guerre.
4. — Le droit des neutres.
5. — Droit et jurisprudence maritimes.

M. RENAULT, professeur agrégé à la Faculté de droit (*une conférence par semaine*).

Étude pratique du droit international résultant des traités. — Propriété littéraire et artistique, industrielle. — Chemins de fer, fleuves, postes, télégraphes, monnaies. — Poids et mesures. — *Consulats.*

IV. — HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE DE L'EUROPE DEPUIS 1789

(Commun aux deux sections)

M. BOUTMY, directeur de l'École (*une leçon par semaine*).

Angleterre. Sources du droit constitutionnel. — L'aristocratie : sa base dans la propriété foncière; son rôle dans l'administration locale. — La chambre des Lords; son avenir. — Les classes moyennes et inférieures : leur développement. — Le corps électoral en 1832, en 1867 et en 1876. — La chambre des Communes considérée : 1° comme organe législatif; 2° comme base de gouvernement. — Rapports des deux chambres. — Le gouvernement; les Ministres; leurs rapports avec les Chambres et la couronne. — Organisation et marche des grands services publics. — Le cabinet. — Effacement de la royauté.

États-Unis. La constitution; antécédents historiques. — Le pouvoir exécutif. — Election du président; ses attributions. — Les ministres hors des chambres. — Le congrès : Sénat; ses attributions exécutives. Chambre des représentants. — Rapports des deux chambres. — Pouvoir judiciaire; sa fonction politique. — Constitutions des États particuliers; leurs rapports avec le pouvoir fédéral.

France. Les treize constitutions de 1791 à 1876.

M. VERGNIAUD, auditeur de 1re classe au Conseil d'État (*une conférence par semaine*).

Les constitutions actuelles de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la Belgique et de la Suisse.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

Archives de Sciences Po